Terra Ostra

GUJAN-MESTRAS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026280901

Rapporteur : Xavier PARIS

Objet : Opération de soutien au commerce et à l'artisanat local par une opération promotionnelle chèques cadeaux Gujan-Mestras

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, le Conseil d'Administration de l'EPIC TERRA OSTRA, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Gujan-Mestras, sous la présidence de Xavier PARIS

Date de la convocation des membres : 16 septembre 2026

Présents :

- Xavier PARIS, Président de TERRA OSTRA
- Stephan PEY, Vice-Président de TERRA OSTRA
- Ludovic DUCOURAU, Adjoint au Maire en charge des ports
- Patrick LABRUE, Adjoint au Maire en charge de la culture et des associations culturelles
- Sylvie BANSARD, Conseillère municipale
- Pierrick LEOPOLD, Conseiller municipal délégué à la démocratie participative et à la vie des quartiers
- Corinne GAUTIEZ, Conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Paquito SANCHEZ, Conseiller municipal délégué au commerce, à l'artisanat, à l'animation économique, à l'emploi et aux marchés
- Michel CARRARA, Parc de la Coccinelle
- Aurélien LOUESSARD, Le Lounge
- Michel PONS, A+ isolation

Absents excusés :

- Jean-Pierre PETIT – donne procuration à Michel PONS
- Christel SANCHE – donne procuration à Michel CARRARA
- Arnaud LE NOST – donne procuration à Aurélien LOUESSARD

Absent :

- Kevin LANGLADE

Accusé de réception en préfecture
033-493568307-20261007-2026280901-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2026

Terra Ostra

GUJAN-MESTRAS

Cette délibération vise à acter la décision prise par arrêté du Président de l'EPIC Terra Ostra en date du 3 août 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de l'EPIC Terra Ostra ;

- **Considérant** que le territoire du Bassin d'Arcachon est confronté, au cœur de la saison touristique 2026, aux conséquences économiques particulièrement importantes liées aux incendies survenus dans le nord du Bassin d'Arcachon ;
- **Considérant** que ces incendies ont entraîné l'évacuation de plusieurs communes et ont également des conséquences économiques indirectes importantes pour les communes qui n'ont pas été directement évacuées ;
- **Considérant** que l'ampleur de la couverture médiatique de cet événement, ainsi que les inquiétudes et interrogations suscitées auprès des visiteurs, sont susceptibles d'entraîner une diminution significative de la fréquentation touristique et, par voie de conséquence, une baisse importante de l'activité économique locale ;
- **Considérant** que les secteurs du commerce, de l'artisanat, de la restauration, de l'hébergement touristique, des activités ostréicoles et de dégustation, des activités de loisirs et des parcs de loisirs sont particulièrement exposés à cette période de la saison aux conséquences économiques de cette situation exceptionnelle ;
- **Considérant** que des plans de relances de l'économie locale sont susceptibles d'être mis en œuvre conjointement et à différents niveaux coordonnés par les collectivités locales, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, les chambres consulaires ainsi que les services de l'État ;
- **Considérant** que la **Ville de Gujan-Mestras, par l'intermédiaire de son Office du Commerce et de l'Artisanat, porté par l'EPIC Terra Ostra**, entend contribuer activement au soutien du tissu économique local et notamment des commerçants et artisans du territoire ;
- **Considérant** que le dispositif des chèques cadeaux « Gujan-Mestras » constitue un outil permettant de favoriser directement la consommation auprès des commerçants et professionnels partenaires du territoire ;
- **Considérant** qu'au regard du caractère exceptionnel de la situation économique résultant des incendies et de leurs conséquences sur l'activité touristique, il convient de prendre, à titre exceptionnel, des mesures exceptionnelles et d'urgence afin de soutenir immédiatement l'économie locale ;

Accusé de réception en préfecture
033-493568307-20261007-2026280901-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2026

Terra Ostra

GUJAN-MESTRAS

- **Considérant** que le caractère urgent de la situation n'a pas permis d'attendre la prochaine réunion ordinaire du Conseil d'administration de l'EPIC Terra Ostra pour mettre en œuvre cette mesure de soutien ;
- **Considérant** qu'il convient de valider la mise en place, à titre exceptionnel et pour une durée limitée, une offre promotionnelle sur les chèques cadeaux « Gujan-Mestras » destinée aux particuliers et aux entreprises ;

Il est acté la mise en place d'une opération exceptionnelle chèques cadeaux Gujan-Mestras selon les principes suivants :

À compter du **mardi 4 août 2026 et jusqu'au mercredi 30 septembre 2026 inclus**, la **Ville de Gujan-Mestras, par l'intermédiaire de son Office du Commerce et de l'Artisanat porté par l'EPIC Terra Ostra**, met en place, à titre exceptionnel et dans le cadre d'une mesure d'urgence destinée à soutenir l'économie locale, une opération promotionnelle sur les chèques cadeaux « Gujan-Mestras ».
Cette opération, destinée aux **particuliers** et aux **entreprises**, a pour objectif de favoriser la consommation locale auprès des commerçants et professionnels partenaires du dispositif « Chèques cadeaux Gujan-Mestras ».

Cette opération coup de poing présente l'offre suivante :

- **Tous les 30€ d'achats, 5 € offerts en chèque cadeau.**
- **Tous les 50€ d'achats, 10 € offerts en chèque cadeau.**
- **Montant maximal d'achat : 1 000 €. Valable une seule fois.**

L'offre est valable pour les achats effectués entre le **4 août 2026 et le 30 septembre 2026 inclus**. Elle prendra automatiquement fin à l'issue de cette période, sauf décision contraire prise dans les formes requises.

Il vous est demandé de bien vouloir acter cette opération.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

Xavier PARIS
Président de TERRA OSTRA



Accusé de réception en préfecture
033-493568307-20261007-2026280901-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2026